

Services Cloud d'aperçu TradeLens Preview

Le présent Descriptif de Services et le Contrat IBM Cloud Services pour le pays du Client (disponible à l'adresse <http://ibm.com/terms>) constituent l'intégralité de l'accord régissant l'utilisation de l'aperçu des Services Cloud en vue d'une potentielle offre Cloud développée et testée par IBM ou un fournisseur tiers (Services d'Aperçu).

1. Service Cloud

TradeLens est une solution numérisée de commerce mondial appartenant conjointement à IBM et A.P. Moller-Maersk A/S, par l'intermédiaire de sa filiale Maersk GTD Inc. Maersk GTD Inc. est un contractuel et un sous-traitant ultérieur IBM chargé de la mise à disposition et la gestion du Service Cloud.

Le Client est autorisé à utiliser les Services d'Aperçu pendant la période d'aperçu indiquée afin d'évaluer les fonctionnalités et d'envoyer des commentaires, de collaborer autour de la définition de fonctionnalités supplémentaires et de s'engager dans des activités de primo adoptant, qui peuvent inclure d'autres participants d'écosystèmes commerciaux internationaux. IBM peut fournir des détails et informations de support supplémentaires qui s'appliquent à l'accès et l'utilisation d'un Service d'Aperçu par le Client. Si une offre devient généralement disponible, IBM n'est en aucun cas tenue d'offrir des fonctionnalités ou services de migration.

2. Confidentialité

Le Client s'engage à traiter les éléments suivants comme des « Informations Confidentielles IBM », qu'ils contiennent ou non un marquage qui en indique la nature confidentielle, et qu'ils aient ou non été identifiés comme des Informations Confidentielles IBM avant leur divulgation : (a) le Service d'Aperçu, (b) les informations qui sont transmises au Client par IBM concernant le Service d'Aperçu, y compris, et de façon non limitative, les éléments liés au Service d'Aperçu tels que les spécifications, les plans, les orientations, les stratégies, les tests de performances, les caractéristiques de performances, les comparaisons et autres évaluations du Service d'Aperçu, (c) les informations relatives à l'accès du Client au Service d'Aperçu, y compris, et de façon non limitative, les mots de passe ou autres codes d'accès et (d) les données, commentaires en retour, suggestions et/ou documents écrits que le Client fournit à IBM concernant le Service d'Aperçu. Le Client est autorisé à utiliser les Informations Confidentielles IBM aux seules fins de permettre au Client d'évaluer le Service Cloud et d'envoyer des commentaires à IBM. Sauf disposition contraire mentionnée dans le présent Contrat, le Client s'engage à ne pas communiquer, publier, disséminer, divulguer ou révéler de quelque manière que ce soit à un tiers les Informations Confidentielles IBM (y compris, sans que cela soit limitatif, les articles, papiers ou autres documents écrits faisant partie des Informations Confidentielles IBM) avant qu'IBM n'ait rendu ces informations publiques sans obligation de non-divulgation.

Le Client s'engage à prendre les mêmes précautions pour empêcher la communication des Informations Confidentielles IBM que celles qu'il prend à l'égard de ses propres informations de même nature pour empêcher leur dissémination ou divulgation. En tout état de cause, les précautions apportées au respect de la confidentialité devront a minima correspondre à des mesures raisonnables. L'obligation de confidentialité du Client vis-à-vis des Informations Confidentielles IBM est applicable pour une durée de cinq ans à compter de la divulgation des Informations Confidentielles IBM. Le Client s'engage à ne communiquer à IBM toute information considérée comme confidentielle ou propriété du Client ou de tout tiers que dans le cadre d'un accord de confidentialité écrit distinct signé.

Les paragraphes qui précèdent régiront le traitement des Informations Confidentielles IBM nonobstant l'existence de tout accord de confidentialité ou accord assimilé pouvant lier le Client à IBM relativement à des informations confidentielles.

3. Fiches Techniques sur le Traitement et la Protection des Données

L'addendum d'IBM relatif au Traitement de Données à caractère personnel, disponible sur <http://ibm.com/dpa> (DPA) et la ou les Fiches Techniques (désignées par fiche(s) technique(s) ou Annexe(s) DPA) dans les liens ci-dessous contiennent des informations additionnelles sur la protection des données pour les Services Cloud et leurs options concernant les types de Contenus pouvant être traités, les activités de traitement impliquées, les dispositifs de protection des données et les détails de conservation et de retour de Contenu. Le DPA s'applique si et dans la mesure où le Règlement Général

Européen sur la Protection des Données (UE/2016/679) (RGPD) s'applique aux données à caractère personnel figurant dans le Contenu.

<https://www.ibm.com/software/reports/compatibility/clarity-reports/report/html/softwareReqsForProduct?deliverableId=212D150099F511E88DA21ABFB868B416>

4. Niveaux de Service et Support Technique

4.1 Accord Relatif aux Niveaux de Service

Les Accords relatifs aux Niveaux de Service ne sont pas applicables à ce Service Cloud.

4.2 Support Technique

Le support technique n'est pas applicable aux Services d'Aperçu.

5. Redevances

En général, l'utilisation du Service d'Aperçu ne sera pas facturée, sauf indication contraire d'IBM ou d'un fournisseur de services tiers. Le Client s'engage à payer les taxes, des frais ou droits (y compris la retenue à la source) dus au titre de l'importation ou de l'exportation, du transfert, de l'accès ou de l'utilisation d'un Service d'Aperçu ou d'un service tiers.

6. Dispositions Additionnelles

Pour les Contrats de Services Cloud (ou des contrats Cloud de base équivalents) signés avant le 1e janvier 2019, les dispositions énoncées à l'adresse <https://www.ibm.com/acs> s'appliquent.

6.1 Définitions

Spécification de Partage de Données : document décrivant le modèle de partage de données TradeLens, disponible dans la documentation TradeLens sur le site <https://docs.tradelens.com/>. La Spécification de Partage de Données TradeLens est susceptible d'être modifiée périodiquement, notamment aux alentours de la date de diffusion d'une nouvelle version du Service Cloud.

Consignation : collecte séparément identifiable des marchandises contrôlées sur la Plateforme TradeLens, qui sont transportées d'un expéditeur vers un destinataire via un ou plusieurs modes de transport indiqués dans un contrat de service de transport unique.

Participant : désigne les expéditeurs, les transporteurs maritimes, les opérateurs de terminal, les prestataires de transport terrestre, les instances gouvernementales et autres intervenants dans la chaîne d'approvisionnement souscrivant au Service Cloud qui peuvent fournir et/ou échanger des informations avec le Service Cloud.

Données fournies par le Client : données fournies par le Client au Service Cloud.

Données de Solution : données liées aux Consignations, fournies au Service Cloud par les Participants.

6.2 Données fournies par le Client

- a. Dans la mesure où l'utilisation des Services d'Aperçu inclut la mise à disposition des Données fournies par le Client, le Client accepte qu'IBM puisse mettre les Données fournies par le Client pour une Consignation à la disposition de tout Participant impliqué dans cette Consignation, conformément à la Spécification de Partage de Données.
- b. Le Client reconnaît que son accès aux données relativement à une Consignation suivie par le Service Cloud sera tel que stipulé dans la Spécification de Partage de Données.
- c. Le Client ne devra pas, sans l'accord écrit formel d'IBM, redistribuer systématiquement les Données de Solution à une partie quelle qu'elle soit, y compris, mais de façon non limitative, une redistribution via un transfert EDI, une intégration d'API, un transfert de fichiers en bloc ou tout autre moyen systématique.
- d. Si IBM modifie les modalités applicables aux Services d'Aperçu, modifie l'environnement informatique ou retire des fonctionnalités, en intégralité ou en partie, l'utilisation en continu des Services d'Aperçu signifie l'acceptation par le Client desdites modifications. Si le Client n'accepte pas une modification, il est tenu de cesser d'utiliser les Services dès réception de la notification.

6.3 Conservation des Données

IBM pourra conserver les Données fournies par le Client dans la mesure où elles font partie d'une transaction sur le blockchain de la Plateforme TradeLens.

6.4 Feedback du Client

Le Client accepte qu'IBM puisse utiliser tous les commentaires et suggestions fournis par le Client.